

oblige les travailleurs à retourner au travail.» J'aurais voulu l'interrompre pour lui demander ce qu'il aurait fait en pareil cas s'il avait siégé du côté du gouvernement—Dieu nous en garde! S'il avait répondu honnêtement, comme il l'aurait fait, j'en suis sûr, il aurait dit: «Oui, je pense que notre gouvernement aurait agi de la même façon».

Je rappellerais au sénateur Asselin que dans le rapport du comité qui a été accepté à l'unanimité par les membres de son parti, on pouvait lire:

Le Comité en est arrivé à la conclusion que lorsque les activités des parties en cause dans une négociation collective ne nuisent pas à l'intérêt public, les négociations doivent poursuivre librement leur cours normal sans intervention du gouvernement,

Nous serons tous d'accord là-dessus:

mais que le gouvernement et le Parlement doivent pouvoir intervenir lorsque ces activités vont à l'encontre de l'intérêt public.

C'est exactement ce qui s'est passé et les membres de son parti qui faisaient partie du comité étaient d'accord pour que cela se passe ainsi. Je crois que le seul à voter non au comité était membre du NPD qui n'a pas appuyé ce rapport.

Si je vous dis cela, c'est seulement pour vous montrer la complexité de ce genre de situation. J'admire le gouvernement d'avoir agi si rapidement pour empêcher une catastrophe nationale. J'en profite pour demander aux membres du syndicat des postiers du Canada d'obéir à la loi qui leur demandera de retourner au travail. J'espère qu'ils coopéreront.

Nous avons eu la preuve dans notre comité que des actes illégaux avaient été commis. M. Davidson qui était alors président du syndicat a comparu devant le comité et a déclaré qu'il avait lui-même ordonné une grève illégale, mais il a ajouté qu'il n'avait pas l'intention d'agir illégalement.

Comme je l'ai dit, j'en profite pour demander aux membres du syndicat des postiers de retourner au travail sans chercher à créer un affrontement qui compromettrait gravement les relations de travail dans l'ensemble du pays. Nous traversons actuellement une période très difficile car le mandat de la Commission de lutte contre l'inflation est expiré et de nombreux groupes d'employés et de cadres commencent à montrer les dents. Nous devons garder la tête froide pendant cette période transitoire si nous voulons traverser ces difficultés sans trop de heurts. Cela dit, j'espère que ce bill sera adopté très rapidement et que les travailleurs retourneront à leur poste.

En conclusion, j'ai l'impression qu'il est temps que le gouvernement réexamine les relations entre employeurs et employés. Depuis que notre comité a présenté son rapport, beaucoup de choses ont changé: de nouvelles influences et de nouvelles pressions sont apparues. Si un nouveau comité était créé, il proposerait peut-être les mêmes solutions. Vous vous rappelez que nous avons recommandé, entre autres, d'appuyer le droit de grève car cela semblait avoir été la meilleure solution dans la Fonction publique. Tous les membres du comité ont accepté cette recommandation. Mais je pense qu'il faut que nous revoyions notre position, sans pour cela supprimer le droit de grève mais en essayant de rendre cette solution plus souple. Les membres du comité se préoccupaient des grèves illégales et ont par conséquent conseillé au gouvernement d'accroître le montant des amendes; on voit que cette

suggestion a été reprise dans ce bill. Ces propositions ont été appuyées à l'unanimité par les membres du comité, à l'exception des néo-démocrates. J'espère que le gouvernement envisagera de créer la formation d'un comité sur le modèle de celui établi il y a deux ans, qui sera chargé d'étudier le grave malaise qui mine les relations entre employeurs et employés au Canada aujourd'hui.

(Le débat reprendra dans le courant de la journée.)

LA NAVIGATION SUR LES GRANDS LACS

LA GRÈVE DES INGÉNIEURS MÉCANICIENS ET DES OFFICIERS DE PONT

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, en ce qui concerne le conflit relatif à la navigation sur les Grands lacs auquel on a fait allusion au cours du débat sur la loi prévoyant le maintien des services postaux, avec votre permission, j'aimerais vous signaler que le ministre suppléant du Travail vient de m'informer que les deux parties au conflit ont été convoquées cet après-midi à Ottawa pour négocier une solution. La réunion aura lieu à 2 heures cet après-midi et les hauts fonctionnaires du ministère du Travail y assisteront. De plus, le ministre fait savoir qu'il est disposé, le cas échéant, à intervenir en personne afin qu'on en arrive à un règlement de ce conflit extrêmement grave.

Le sénateur Grosart: Il serait peut-être bon de rappeler aux honorables sénateurs que le leader de l'opposition avait déjà prévu cette possibilité hier soir; il a en effet déclaré que ce serait peut-être une bonne raison que le Sénat décide, dans l'intérêt public, d'attendre jusqu'à aujourd'hui pour étudier, et à plus forte raison pour adopter le bill sur le maintien des services postaux.

Le sénateur Roblin: Honorables sénateurs, j'aimerais remercier l'honorable leader du gouvernement pour sa déclaration très encourageante. J'étais sur le point d'entamer mon allocution sur le bill C-8 en félicitant le sénateur Argue d'avoir lancé un appel en faveur du règlement de la grève qui paralyse les transports sur les Grands lacs. J'espère que le gouvernement et les autres parties arriveront à régler ce conflit cet après-midi.

BILL CONCERNANT LE MAINTIEN DES SERVICES POSTAUX

2^e LECTURE—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat reprend le débat, interrompu un peu plus tôt, de la motion du sénateur McIlraith: Que le bill C-8, tendant à prévoir la poursuite et le maintien des services postaux, soit lu pour la 2^e fois.

L'honorable Duff Roblin: Honorables sénateurs, je remercie l'honorable sénateur qui a présenté le bill de nous avoir exposé honnêtement le contexte de ce projet de loi. Devant un projet de loi obligatoirement déplaisant mais incontestablement indispensable on a évidemment envie de dire: «Tu parles d'une façon de faire marcher les Postes».

• (1210)

Les autorités parlementaires de ce côté-ci de la Chambre (1210)—autrement dit le sénateur Grosart—m'ont assuré que cette expression est parfaitement parlementaire, car, à son